Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261029-2026_10_07-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 23/09/2026.

Etaient présents: Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Vincent MUSSARD, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD (arrivé à 20h02), Johnny LAPAIX
Etaient absents excusés: Isabelle ROUYER, (pouvoir à F. DROUIN)
Etaient absents: Sabrina MIGNOT, Sarah REVAUD.
M. François RIO a été élu secrétaire.

N° 2026-10-07
CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES
ET VERIFICATION DE LA PROTECTION CONTRE LA FOUDRE DE L'EGLISE

Madame La Maire fait part au conseil municipal que le contrat de maintenance des cloches de l'église communale est arrivé à expiration. Elle présente donc un nouveau contrat proposé par la société MACE, titulaire du précédent contrat.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur ce nouveau contrat et précise les conditions dans lesquelles l'entretien de cette installation pourrait être assuré :

- Nombre d'interventions annuelles : 2,
- Dépense forfaitaire annuelle : 190.00 HT,
- Date d'effet : du 03/07/2026 au 02/07/2031(5 ans).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions de ce nouveau contrat de maintenance des cloches de l'église **avec l'entreprise MACÉ** pour un montant annuel de **190.00 € HT.**
- Autorise Madame la Maire à signer le contrat de maintenance présenté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Florence DROUIN.